EXERCICE 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 9 novembre 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-95

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 novembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 octobre 2026.

Point de l'ordre du jour :
5.4. Cession d'une parcelle à la ville de Tours

……

Vu le code de l'éducation,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 3112-1,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver la cession d'une parcelle du parking du site de Lesseps (529 m^2), pour un montant de 48 490 €, au profit de la ville de Tours pour l'extension de la cour de l'école Simone Veil. La cession de cette dépendance du domaine public de l'université ne requiert pas de déclassement préalable étant donné que cette parcelle relèvera du domaine public de la ville de Tours qui y exercera ses compétences.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la cession d'une parcelle d'une superficie de 529 m^2 sur le site de Lesseps (conformément aux plans joints à la présente délibération), au profit de la ville de Tours pour un montant de 48 490 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	**DECOMPTE DE VOIX**
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 23
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	**Votes exprimés : 23**
Total des membres présents et représentés : 23	**Majorité requise : 12**
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièces jointes :
- descriptif du projet de la ville, plans et évaluation des domaines.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard